



MONUMENT AUX MORTS DE SAINT-ROMAIN-LE-PREUX

LA DEMARCHE ADMISTRATIVE

Autorisation d'édification du monument

Le 5 juillet 1922, lors de la réunion du conseil municipal*, il est décidé de faire une demande d'autorisation d'érection d'un monument aux Morts commémoratif pour les enfants de la commune de Saint-Romain-le-Preux morts aux champs d'honneur pendant le conflit de guerre de 1914-1918.

Lors de la même séance, il est également décidé de l'emplacement alloué pour ériger le monument, « placé en bordure du chemin de grande communication n° 3 dans la traverse de St-Romain à 3 m en arrière de la limite dudit chemin ».

Le monument
est l'œuvre de
M. Demay, agentvoyer à SaintJulien-du-Sault,
qui a conçu cette
pyramide
surmontée d'un
chapiteau et d'une
flamme, symbole
du souvenir

Avant la Première Guerre mondiale, la France avait déjà connu la construction de nombreux monuments aux morts : il s'agissait de commémorer le sacrifice des combattants de la guerre de 1870-1871.

Lors de la Première Guerre mondiale, la France a mobilisé environ sept millions neuf cent mille combattants (7 900 000). Un million trois cent soixante-quinze mille huit cents soldats (1 375 800) y ont trouvé la mort. Sur 100 hommes appelés, plus de 17 sont morts (dont beaucoup avaient moins de 30 ans). A la sortie de ce conflit, la France veut honorer leur mémoire. Pour ne pas les oublier, leurs noms vont être inscrits sur les nombreux monuments construits en France entre 1920 et 1925 (environ 36 000). Aucun autre pays n'a commémoré ses morts dans de telles proportions.



Coût du monument

Le 15 décembre 1923*, suite à l'accord du Préfet du 15 février 1923, il est retenu les deux entrepreneurs suivants :
M. Delage, marbrier à Charny pour le Monument et M. Danjon serrurier à Saint-Julien-du-Sault pour la grille d'entourage :
M. Delage Camille pour la somme de 5150 Francs, et
M. Danjon Albert de 896 Francs.

Financement du monument

Le 5 décembre 1922, le conseil* accepte la maquette du monument et prie M. le Préfet de vouloir bien faire activer l'autorisation présidentielle, de lui faire connaitre s'il accepte l'emplacement proposé, de vouloir bien soumettre d'urgence la maquette cijointe à la commission compétente et de vouloir bien l'autoriser à mettre ce projet en adjudication ou traiter de gré à gré pour les petits travaux.

Le devis estimatif de la dépense est de :

Anni délibère et out sique les membres présents.

mul gerant the ingé à 300, en amient se

5700 francs dont 2052,10 francs issus du produit de la souscription de la commune et de 3647,90 francs subventionnés par la commune.

* Registre de délibérations de 1884 – 1929, Mairie de Saint-Romain-le-Preux

AVX ENFANTS

SAINT-ROMAIN-

·LE-PREVX

MORTS.

LAFRANCE

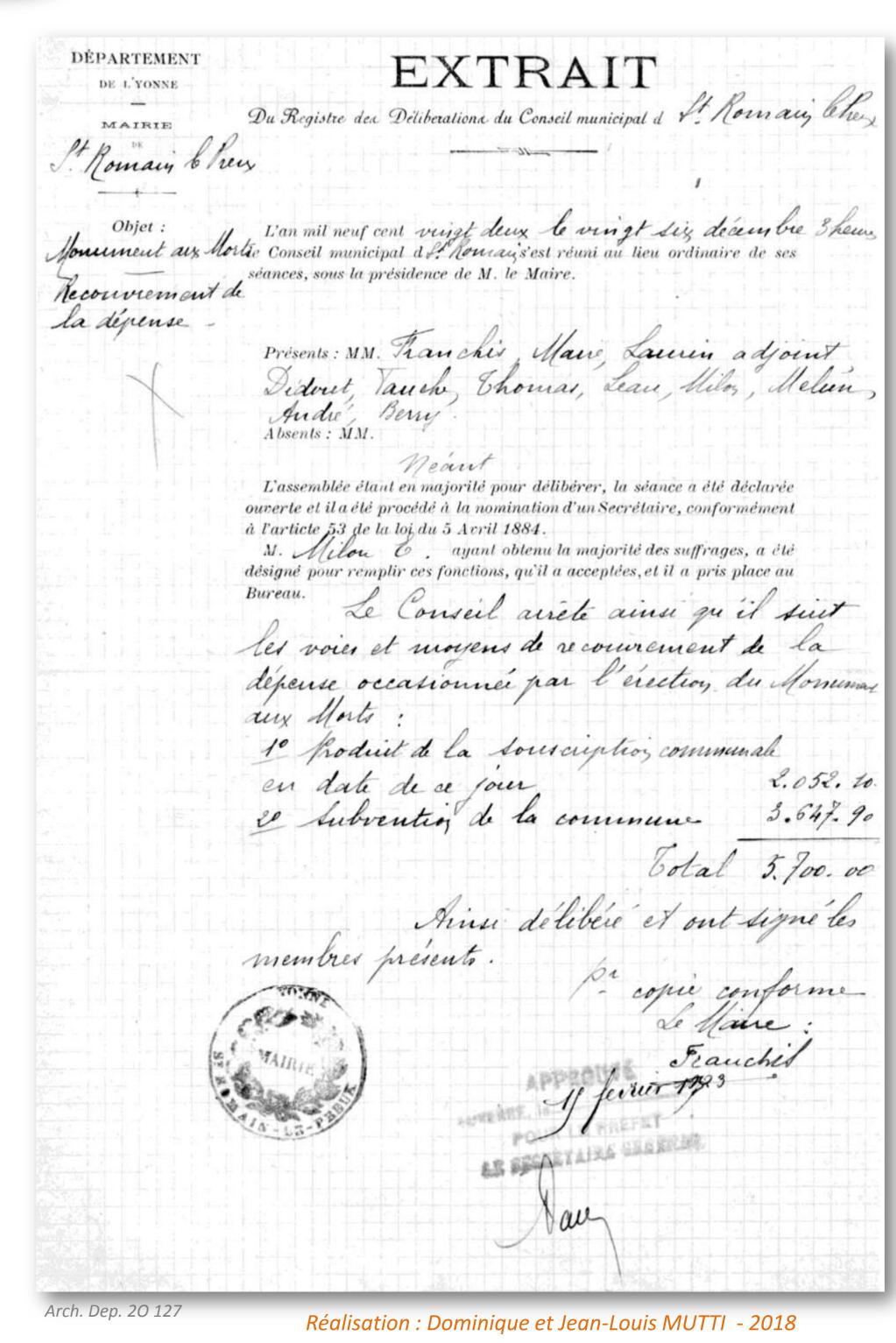
1914-1918



Plan du monument par Philippe DEMAY. Arch. Dep. 20 127

Echelle de O'10 pm





www.patrimoineetpartage.fr





MONUMENT AUX MORTS DE SAINT-ROMAIN-LE-PREUX

LE MONUMENT

Description

LA FORME DU MONUMENT

Obélisque en pierre de Chatillon de 4,10 m sur socle, réalisé par M. Delage*, marbrier à Charny sur des plans de M. Philippe Demay, agent-voyer à Saint-Julien-du-Sault.

La tradition des pierres levées remonte aux temps les plus anciens et est un symbole universel.

LES ORNEMENTS

La partie supérieure se compose d'un chapiteau de forme arrondie et coiffé d'une flamme stylisée sur la face principale (symbole du souvenir éternel), un arc en pierre dessine un contour pour accueillir le pommeau d'un glaive. Une petite corniche est formée par des motifs en denticules. Le décor métallique se compose d'un glaive la pointe en bas entouré d'une branche d'olivier, symbole de paix, victoire et force.

L'ENTOURAGE

La parcelle sacrée, le lieu où on commémore les morts est délimitée par une double grille en fer plein réalisée par M. Danjon de Saint-Julien-du-Sault.

La loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre, puis la loi du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France, précisent les modalités de l'inscription au monument aux morts. "Lorsque la mention "Mort pour la France" a été portée sur son acte de décès [...], l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation [...] est obligatoire

1914 - 1918

BARBESOL Paulin **CONTRAULT Jules DUMONT Jean HUBERT Georges IMBERT Émile LECOEUR Paul MAURISSON Ernest MERLIN** Désiré THOMAS Léon **TIMON Paul DUMOND Léon**

1939 - 1945

DAMEME Maurice HENRY Norbert MORAISIN Gaston

En Algérie

DUBOIS Guy

Les inscriptions

Les noms des soldats disparus sont gravés dans la pierre pour ne pas être oubliés. Ils sont classés par années de décès.

Le monument porte la dédicace :

AUX ENFANTS DE SAINT-ROMAIN-LE-PREUX MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918

«Nous ne devons pas oublier les morts, la guerre qui nous a trop fait souffrir; nous ne devons pas oublier que ceux qui sont morts, que ceux qui pleurent ont voulu et veulent que cette guerre soit la dernière. Nous devons tuer la guerre, tuer la haine et dénoncer l'égoïsme monstrueux des Va-t-en-guerre, lutter pour le désarmement des peuples et l'avènement de la Société des Nations >>

M. Moraisin, Président de l'Amicale des Démobilisés de St Romain

L'INAUGURATION

« M. Franchis, maire, remercia avec un accent sincère toutes les personnalités présentes qui s'étaient fait une obligation impérieuse d'assister à cette cérémonie du souvenir, tous les dévoués et habiles artisans qui collaborèrent à l'érection du monument, toute la population qui, avec une union et un ensemble parfaits, fournit un concours dévoué pour célébrer, de toute son âme, cette journée du culte à ses vénérés morts.»

Le dimanche 1er juin 1924 eut lieu l'inauguration du monument élevé par la commune de Saint-Romain-le-Preux à la mémoire de ses onze enfants morts pour la France. Ce fut une cérémonie émouvante et l'hommage rendu aux vénérés disparus fut digne et imposant. Après des discours très touchants de M. Franchis, maire, M. Moraisin, président de l'Amicale des Démobilisés, M. Choulier, démobilisé, M. Dieu, conseiller d'arrondissement, M. Delapierre, conseiller général, M. Mayaud, ancien député, M. Hamelin, sénateur, et M. Gerbereux, sous-préfet, des poèmes furent récités par les enfants et la fanfare de La Ferté Loupière termina sur la Marseillaise. Après ce digne hommage rendu par la population, un vin d'honneur fut offert à tous à l'école.

Saint-Romain-le-Preux. - Inauguration du Monument. - Oa nous écrit :

« Le dimanche 1" juin a eu lieu l'inauguration du Monument élevé par la petite commune de Saint-Romain-le-Preux à la mémoire de ses onze enfants, morts pour la France. Ce fut une cérémonie émouvante et l'hommage rendu aux vénérés disparus fut, en toute sincérité, digne

et imposant. · A l'arrivée de M. le sous préfet, Mlle Imbert, pupille de la Nation, lui offrit une gerbe de fleurs et M. Gerbereux remercia ce joli geste par d'aimables paroles. M. le sous-prefet, ensuite, remit le drapeau à l'Amicale des Démobilisés, massès dans la cour de l'école; dans une éloquente allocution, il évoqua les glorieux drapeaux qui nous conduisirent à la victoire, et qui, grace aux valeureux morts, aux glorieux combattants, sont repliés pacifi quement maintenant; ce pendant, qu'au début et à l'issue de cette remise, la fantare de La

Ferté-Loupière sonnait « au drapeau ».

» Le cortège partit à quinze heures dans l'ordre suivant : la fanfare de La Ferté-Loupière, les enfants de l'école, la municipalité et ses invités, les familles des morts de la guerre, l'amicale des démobilisés de Saint-Romain, une délégation de la société des démobilisés de Saint-Julien du Saul!, la société des démobilisés de Sépeaux, avec, en tête, leurs trois drapeaux respectifs; enfin, la foule, nombreuse assistance d'un millier de personnes venues de tous les

environs. » Après avoir parcouru la grande-rue de Saint-Romain, la route de La Ferté, dans un ordre parfait, le cortège arriva au monument. Celui-ci est élevé en bordure de la route de Jeigny à La Ferté-Loupière, et, dans le vallée du Vrin, se détache très nettement. Il est l'œuvre de M. Demay, agent-voyer à Saint-Juliendu-Sault, qui, avec un goût artistique parfait, a conçu cette pyramide surmontée d'un chapitrau d'un effet agréable, et finalement, d'une flamme, symbole du souvenir toujours vivace, qui ne s'éteindra jamais dans les cœurs.

» Sur l'estrade, prirent place, M. Gerbereux, sous-préfet, president de la cérémonie; M. Hamelin, sénateur; M. Mayaud, ancien député, conseiller général de Villeneuve sur-Yonne; M. Delapierce, conseiller général; M. Dieu, conseiller d'arrondissement; la monicipalité; MM les maires et adjoints du canton et des communes voisines.

Le Républicain de l'Yonne, 7 juin 1924

» M Franchis, maire, remercia avec un accent sincère toutes les personnalités présentes qui s'étaient fait une obligation impérieuse d'assister à cette cérémonie du souvenir, tous les dévoués et habiles artisans qui collaborèrent à l'érection du monument, toute la population qui, avec une union et un ensemble parfaits, fournit un concours dévoué pour célèbrer, de toute son âme, cette journée du culte à ses

vénérés morts. Ensuite, il remit le monument à la commune comme témoignage impérissable de la reconnaissance due aux martyrs, et, par des paroles émues, salua les familles si cruellement éprouvées. » M. Moraisin, président de l'Amicale des

Démobilisés, fit, dans un silence religieux, l'appel des morts. A chaque nom, les drapeaux des trois sociétés de démobilisés s'inclinaient, les enfants de l'école et les familles déposaient des couronnes et des gerbes de fleurs dont l'abondance et le choix montrèrent avec quelle spontanéité les chers disparus reçurent une touchante preuve d'amour de la population, unanime dans la reconnaissance.

. M. Moraisin, ensuite, dans un vibrant discours, dit pourquoi nous ne devons pas oublier les moris, la guerre qui nous a trop fait souffrir; nous ne devons pas oublier que ceux qui sont morts, que ceux qui les pleurent ont voulu et veulent que cette guerre soit la dernière. Nous devons tuer la guerre, tuer la haine et dénoncer l'égoïsme monstrueux des Va-t-en-Guerre, lutter pour le desarmement des peuples, l'avenement de la Société des Nations. D'unanimes applaudissements et felicitations prou-

vèrent qu'il exprimait la pensée de tous. » M. Choulier, démobilisé, dans une grande chaleur de sentiments, après l'évocation du sacrifice des onze enfants de Saint-Romain qui effaça la mutilation de 1871, donna rendez-vous aux anciens combattants, a toute la population, le 11 novembre, chaque année, au pied de ce monument. Il faut que nos morts ne tombent jamais dans l'oubli et cet annuel pélerinage est le plus bel hommage de reconnaissance a leur

rendre. » M. Dieu retraça les origines de la guerre, rappela le constant désir pacifique de la France et dit que nous devons faire nôtre cette parole du parjure Guillaume : « Je n'ai pas voulu cela. » Il développa ensuite quelle aurait été la situation du peuple français sous le joug de l'étranger, si les Allemands eussint été vainqueurs. Ces paroles impressionnèrent vivement l'assistance.

» M. Delapierre rendit aux morts un hommage ému de reconnaissance, rappela quel fut l'héroïsme de ceux que nous pleurons aujourd'hui et, pour exprimer ces sentiments délicats, sut trouver des paroles jus es et touchantes. » M. Mayaud, avec une émotion difficilement contenue, parla des cruelles et irréparables

pertes que subit la France par la disparition des meilleurs de ses enfants; la vitalité nationale fut presque compromise, mais la France se releve de ses ruines, panse ses plaies et reprend, laborieuse et pacifique, sa place de grande nation.

M. Hamelin, très écouté, prouva qu'en tous temps, la France voulut la paix, que seuls des gouvernements autocratiques sont capables de déchainer le fléau de la guerre. Cela est une leçon et un enseignement pour les pauples. L'avenement dans chaque état d'un gouverne-ment républicain, la solution par un tribunal arbitral des conflits internationaux : voità la voie à suivre pour assurer la paix mondiale. Seuls peuvent craindre l'avenement de la Société des Nations, ceux qui ont des intentions impures. Faisons, ajouta-t-il, confiance aux hommes qui nous dirigeront demain, et qui agiront dans ce sens. Il termina aux applaudissements nourris de l'assistance.

» M. Gerbereux, sous-préfet, termina la série des discours en associant aux hommages rendus aux glorieux morts, l'hommage du représen-tant officiel de la République. Par de touchantes et heureuses paroles, il remercia les personnalités présentes et félicita la population de Saint-Romain pour la beauté et la grandeur de l'hommage rendu à ses morts par l'érection de ce monument et aussi par cette cérémonie.

» Dans l'interval'e des discours, les petits enfants de l'école récitérent avec une chaleur d'âme et d'accent qui gagna toute l'assistance, deux émouvants poèmes : Aux Morts pour la Patrie; Aux Morts de la Guerre; et une jeune fille, Mile Benard, déclama délicatement une

poésie : A nos Héros. » Suivant chaque poème, la fanfare de La Ferte Loupière joua, sous l'habile direction de son chef, M. Wilhem, et termina par la Marseillaise.

» Le cortège se reforma dans le même ordre pour se rendre à l'école où un vin d'honneur était offert a tous. Ce n'est que justice de mentionner que, là encore, tout se déroula dans un calme parfait. Durant cette réception, la fanfare, dont chacun apprécia l'inlassable dévouement, donna un concert dans la grande cour de l'école. Mentionnons enfin les quatre dévouées jeunes filles qui vendirent les cartes postales du monument au profit de celui ci. Leur vente réussit au-dela des prévisions; il y eut quantité de demandes involontairement non satisfaites.

» En déficitive, la municipalité de Saint-Romaio, l'Amicale des Demobilisés, toute la population, méritent tous éloges pour le parfait et digne hommage qu'elles ont rendu à leurs chers disparus, et pour le non moins digne et mérité accueil qu'elles firent à tous les assistants de cette ceremonie. »

* En bas à droite du socle est inscrit « Bordeix » (marbrier à Charny étant probablement intervenu sur le monument a posteriori).



